

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

-----

Séance du neuf octobre deux mille six  
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Bernard GEA, Aimé LAFFON, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Louis VIC.

Excusés : M. Didier CODORNIU, Mme Françoise DUBOURDIEU, M.M. Ange MANDELLI, Alain SABLAIROL.

N°B-63/2006

OBJET : OPERATIONS TRAVERSEES DE VILLAGES :  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA COMMUNE DE NARBONNE  
POUR L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE KENNEDY

Madame le Rapporteur expose :

La Commune de Narbonne vient de réaliser l'aménagement de l'avenue Kennedy et a sollicité de la C.A.N., pour cette opération, l'attribution d'une aide financière la plus large possible.

Le 26 juin 2006, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'Intérêt Communautaire et a approuvé une série d'actions en matière de « voirie », compétence optionnelle de la C.A.N., parmi lesquelles figure le soutien aux opérations de « traversées de village ».

La Commission compétente réunie le 14 septembre 2006 a émis un avis favorable sur le programme d'intervention de la C.A.N. pour l'année 2006 en matière de « traversées de village », où figure le dossier de Narbonne.

Le montant des travaux s'élève à 639.632 € HT.

La participation de la C.A.N. s'élèvera à 50.000 € HT.

Je vous propose :

- de décider l'attribution à la commune de Narbonne d'une subvention d'équipement de 50.000 €
- de préciser que la dépense sera imputée au budget 2006 de la C.A.N., chapitre 204, article 20414

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa réception  
en Sous-Préfecture

le :  
et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

